

Annexe

Comptes 2023 de la CISTEP

STEP de Lausanne

Participation totale des communes : CHF 25'598'144.58

Participation de Pully : CHF 124'983.55



Rapport sur les constatations effectives à la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy CISTEP, relatives aux

COMPTE D'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USEES (STEP) ET REPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons effectué les procédures convenues avec vous et énumérées ci-après concernant le « compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) » et la « répartition des charges totales nettes », pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2023.

Notre mandat a été effectué selon la Norme d'audit suisse 920 « Examen d'informations financières sur la base de procédures convenues ». Nos opérations ont servi uniquement à vous permettre de vous faire une opinion sur l'état du compte d'exploitation et de la répartition des charges de la CISTEP et peuvent se résumer ainsi :

1. Nous avons réconcilié le compte de fonctionnement de l'exercice 2023 des divisions traitement des eaux usées et STEPact du Service de l'eau de la Ville de Lausanne avec le compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2023 (annexe 1) ;
2. Nous avons réconcilié les relevés de consommation d'eau fourni par le système SAP de la Ville de Lausanne ou ceux confirmés par certaines communes avec le tableau de répartition des charges totales nettes par commune (annexe 2) ;
3. Nous avons procédé à la vérification arithmétique du tableau de répartition des charges totales nettes par commune membre pour l'exercice 2023, et à la réconciliation avec le compte d'exploitation 2023 de la CISTEP.

Nos constatations sont les suivantes :

1. Les montants comparés concordent ;
2. Les écarts entre les données de consommation d'eau en 2023 issues du système SAP et les relevés fournis par certaines communes, et les données de consommation d'eau en 2023 utilisées pour déterminer la répartition des charges totales nettes sont présentés en annexe (annexe 3) ;
3. Les soldes du tableau de répartition des charges totales nettes par commune membre pour l'exercice 2023 sont arithmétiquement corrects et concordent avec le compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2023.

Les opérations mentionnées ci-dessus ne constituant ni un audit ni une review en conformité avec les Normes d'audit suisses (NAS), nous ne donnons pas d'assurance sur le compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) et la répartition des charges totales nettes au 31 décembre 2023.

Si nous avons procédé à des opérations supplémentaires, à un audit ou à une review du compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de la répartition des charges totales nettes en conformité avec les Normes d'audit suisses (NAS), nous aurions éventuellement constaté d'autres éléments et vous en aurions fait rapport.

Notre rapport sert uniquement à répondre aux objectifs exposés ci-dessus et à vous informer. Il ne saurait être utilisé dans aucun autre but ni remis à aucune autre partie. Il se réfère uniquement aux rubriques et comptes désignés ci-dessus et non à de quelconques autres états financiers de la CISTEP pris dans leur ensemble.

Lausanne, le 5 mars 2024

Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

 Qualified Electronic Signature · CH (ZertES)

 Qualified Electronic Signature · CH (ZertES)

Yves Tritten

Ricardo Alvarez Barbosa

05.03.2024



05.03.2024



Yves Tritten
experte-réviser agréée
(réviser responsable)

Ricardo Alvarez
expert-réviser agréé

Annexes :

1. Compte d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées (STEP) 2023 ;
2. Tableau de répartition des charges totales nettes par commune au 31 décembre 2023 ;
3. Etat des écarts entre les consommations d'eau en m3 2023 relevées dans SAP ou confirmées par les communes avec les consommations d'eau en m3 2023 utilisées dans le tableau de répartition des charges totales nettes.

3 COMPTE D'EXPLOITATION 2023

Station d'épuration des eaux usées (STEP)	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022		Renseignements complémentaires
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Totaux	31'049'985.93	31'049'985.93	31'874'529.00	31'874'529.00	29'612'452.96	29'612'452.96	
301 Traitements	5'611'038.98		5'453'923.00		5'490'798.57		STEP exploitation : 43 EPT ; postes transverses Service de l'eau : 1.9 EPT STEPact+LI3 : 9 EPT ; Total postes : 53.9 EPT Auxiliaires exploitation : 2 personnes hors plan des postes
303 Cotisations AVS et AC	511'635.41		510'072.00		508'346.66		
304 Cotisations à la caisse de pensions	729'954.57		725'271.00		707'720.82		
305 Assurance accidents	28'310.96		28'063.00		27'965.08		En fonction des primes de la SUVA calculées selon les corps de métier
306 Autres frais de transport	1'595.33		2'600.00				
309 Frais de formation professionnelle	10'457.51		27'000.00		16'726.10		En fonction du nombre de formations effectuées
311 Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules	3'860.00		0.00				Achat d'audiophones pour les visites
316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation	150.00		0.00		91.00		Location de la salle pour l'AG CISTEP à la RAMA
317 Déplacements, débours, dédommagements	2'181.65		0.00		1'651.43		Principalement repas annuel du personnel
318 Autres prestations de tiers, hors EPURA SA	58'593.54		179'700.00		69'760.70		Mandats pour études module 8 PREE
318 Facture Epura SA	23'708'353.57		24'607'000.00		22'413'869.36		En fonction du bouclage des comptes d'Epura SA
319 Impôts, taxes, cotisation et frais divers	160.00						Note de frais
390 Imputations internes	383'694.41		340'900.00		375'523.24		Service du personnel 73'044,41 Service des finances 148'900,00 Comptabilité de direction 159'800,00 RH de direction ? Cours cariste 1950,00
434 Redevances et prestations facturées St-Sulpice		0.00		0.00		10'397.80	Activité sortie des comptes de la CISTEP
435 Redevances et prestations facturées à Epura SA		7'242'855.24		7'145'500.00		7'077'460.80	STEP exploitation + EPT transverseaux service de l'eau: 5'588'618,54 STEPACT: 1'654'237,70
436 Dédommagement de tiers		39'101.14		10'000.00		39'387.25	Importants remboursements des indemnités journalières de la part de la SUVA
439 Autres recettes		21.57		0.00		4'467.15	Gain de change
451 Participation du Canton aux charges		0.00		0.00		60'573.05	Participation Cantonale au PREE Chamberonne
452 Participation des communes aux charges		23'768'007.98		24'719'029.00		22'420'166.91	Selon répartition de la CISTEP

Il n'y a pas eu de demande de crédit supplémentaire durant l'exercice 2023

4 RÉPARTITION DES CHARGES TOTALES NETTES

	Comptes 2023 HT	Comptes 2022 HT	Budget 2023 HT
Montant total à répartir, nature 452	CHF 23'768'007.98	22'420'166.91	24'461'829
Total des montants selon surface imputable	CHF 1'281'802.41	1'299'551.36	1'366'300
Solde à répartir selon consommations	CHF 22'486'205.58	21'120'615.55	23'095'529
Volume total d'eau consommée :	m3 19'851'090.76	20'169'319	20'055'271
Charge nette (TVA en sus) par m3 d'eau consommée :	CHF/m3 1.13274	1.04717	1.15159

Commune	Consommations d'eau en 2023 [m3]	Surface imputable [ha]	Répartitions comptes 2023		Comptes 2023 HT [CHF]	TVA 2023 [CHF]	Comptes 2023 TTC [CHF]	Budget 2023 HT [CHF]	Comptes 2022 HT Participation à raison de CHF 1,04717 / m ³
			Participation à raison de CHF 1.13274 / m3	Participation à raison de CHF 500 / ha					
Chavannes-p-Renens	592'152	121.900	670'756.70	60'950.00	731'706.70	56'341.40	788'048.10	667'200.00	663'023.75
Cheseaux (y c. Bell SA)	363'166	14.001	411'374.15	7'000.65	418'374.80	32'214.85	450'589.65	446'100.00	361'512.85
Morrens	2'131	0.051	2'413.90	25.50	2'439.40	187.85	2'627.25	2'400.00	1'872.70
Crissier (réduit B.Braun + Tuileries)	824'099	15.825	933'493.55	7'912.55	941'406.10	72'488.25	1'013'894.35	900'600.00	918'209.55
Villars-Ste-Croix	81'994	5.176	92'878.20	2'587.90	95'466.10	7'350.90	102'817.00	97'300.00	67'317.40
Bussigny	649'218	14.466	735'397.85	7'232.85	742'630.70	57'182.55	799'813.25	735'600.00	669'891.70
Ecublens	1'016'164	51.544	1'151'053.75	25'771.85	1'176'825.60	90'615.55	1'267'441.15	1'103'000.00	988'415.90
Epalinges	626'623	199.650	709'803.50	99'824.95	809'628.45	62'341.40	871'969.85	877'800.00	823'126.10
Jouxkens-Mézery	137'303	10.733	155'529.15	5'366.40	160'895.55	12'388.95	173'284.50	183'400.00	122'349.00
Lausanne (réduit Tridel)	11'399'216	1'333.020	12'912'393.88	666'510.00	13'578'903.87	1'045'575.60	14'624'479.47	14'337'129.00	13'334'640.75
Le Mont-s-Lausanne	807'893	314.819	915'136.00	157'409.46	1'072'545.46	82'586.00	1'155'131.46	948'600.00	1'028'121.36
Prilly	1'027'517	211.087	1'163'913.80	105'543.55	1'269'457.35	97'748.20	1'367'205.55	1'231'000.00	1'013'012.41
Pully (collecteur Vuachère)	90'894	26.176	102'959.65	13'088.20	116'047.85	8'935.70	124'983.55	130'500.00	114'570.35
Renens	1'519'946	215.085	1'721'709.85	107'542.70	1'829'252.55	140'852.45	1'970'105.00	2'037'500.00	1'630'033.40
Romanel-sur-Lausanne	313'868	27.045	355'532.10	13'522.35	369'054.45	28'417.20	397'471.65	301'300.00	291'049.70
Saint-Sulpice	398'907	3.027	451'859.55	1'513.50	453'373.05	34'909.75	488'282.80	462'400.00	393'020.00
	19'851'091	2'563.605	22'486'205.58	1'281'802.41	23'768'007.98	1'830'136.60	25'598'144.58	24'461'829	22'420'166.91

Annexe 3: état des écarts entre les consommations d'eau en m3 2023 relevées dans SAP ou confirmées par les communes avec les consommations d'eau en m3 2023 utilisées dans le tableau de répartition des charges totales nettes.

Commune	Consommation (m3) eau en 2023 source: BI SAP / confirmation de la commune	Consommations d'eau en 2023 (m3) selon le tableau de répartition des charges totales nettes	Ecart (m3)	Explications transmises par le Service de l'eau de la Ville de Lausanne
Crissier	874'278.00	824'099.00	(50'179.00)	Réduction liée aux activités des sociétés B.Braun Médical SA et Tuileries Fribourg & Lausanne S.A. Guin.
Ecublens	1'316'907.00	1'016'164.00	(300'743.00)	Réduction liée aux réseaux hydrographiques qui ne se déversent pas tous dans la STEP de VIDY.
Lausanne (réduit Tridel)	11'423'040.00	11'399'216.00	(23'824.00)	Réduction liée aux opérations de l'usine de Tridel SA.



Tél. 021 310 23 23
www.bdo.ch
lausanne@bdo.ch

BDO SA
Biopôle bât. Metio - Epalinges
Case postale 151
1001 Lausanne

Au Conseil communal de la

Ville de Pully

Pully

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux annuels 2023

(période du 1.1. au 31.12.2023)

Le 19 avril 2024
11359/15'004'392/2150'4258/E
GST/LRO/bfi

RAPPORT DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES COMMUNAUX ANNUELS 2023

Au Conseil communal de la Ville de Pully

En notre qualité d'auditeur et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes communaux de la Ville de Pully, comprenant le bilan, les comptes de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des cautions et engagements, les associations intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

Responsabilité de la Municipalité

La responsabilité de l'établissement des comptes communaux, conformément aux dispositions légales cantonales, incombe à la Municipalité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes communaux afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Municipalité est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes communaux. Nous avons effectué notre audit conformément au règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes communaux ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes communaux. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes communaux puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes communaux, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes communaux dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux directives de révision édictée par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes communaux annuels présentant un bénéfice de CHF 4'520'459.43 pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023, sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Lausanne, le 19 avril 2024

BDO SA

Gaëtan Storto
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Loïc Rossé
Expert-réviser agréé